

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° : 3**

PROLONGATION DE LA  
CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET  
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE DE BORDEAUX –  
DIAGNOSTIC ET  
ACCOMPAGNEMENT DES  
COMMERCES -TRAM D –  
SIGNATURE D'UN AVENANT N°1

**Séance ordinaire du 19 Mars 2013**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Mars 2013

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 30**

**Absent : 0**

**Excusés : 5**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : MME SOULAT (à MME THIBAudeau), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME TRAORE (à M. JALABERT), MME DESON (à MME DE PONCHEVILLE), M. BARRIER (à M. ASSERAY)

**Absent** :

**Secrétaire** : M. BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

**DOSSIER N° 3 : PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX – DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT DES COMMERCES - TRAM D – SIGNATURE D'UN AVENANT N°1**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Par délibération du 13 décembre 2011 et compte-tenu des travaux à venir de la future ligne D du tramway, le Conseil Municipal avalisait la signature d'une convention de partenariat associant la commune et la CCI de Bordeaux dans un accompagnement à des commerçants et artisans bouscatais.

Pour mémoire, 400 entreprises commerciales et artisanales, dont 190 situées sur le territoire de la commune du Bouscat, sont impactées directement ou indirectement par ces travaux et la mise en œuvre opérationnelle de cette ligne à l'horizon 2016/2017.

Au titre de cette convention, la CCI en lien étroit avec les services de la Ville du BOUSCAT avait notamment pour missions :

- d'identifier l'ensemble des entreprises et leurs situations économiques,
- d'accompagner collectivement et individuellement les commerçants et les artisans à appréhender la phase travaux et la recomposition commerciale et artisanale de cette artère,
- de détecter les forces et faiblesses de l'offre commerciale et artisanale,
- de structurer et de fédérer le tissu commercial et artisanal autour d'un projet global (actions pendant les travaux et positionnement marketing après la mise en service du Tram),
- de proposer un nouveau schéma commercial et artisanal pour 2016-2018 avec la nouvelle donne que sera la ligne D,
- de rechercher des activités manquantes et complémentaires à l'offre existante,
- d'élaborer un plan d'actions et d'animation commerciale destinée à dynamiser l'attractivité commerciale de l'avenue de la Libération.

Cette convention, d'une durée d'un an, a permis à ce jour de rencontrer 94 entreprises sur les 190 situées sur cet axe. Il est également à noter que 70 entreprises ont fait l'objet d'un diagnostic.

Comme le prévoyaient cette convention et la délibération du 13 décembre 2011, une prolongation de délai était envisageable. Aussi, il est proposé de prolonger cette convention de 9 mois (jusqu'au 30 septembre 2013). Cette prolongation est sans incidence financière<sup>1</sup>.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2011,

**VU** la proposition d'avenant de prolongation ci-annexé,

<sup>1</sup> Participation financière de la commune 15.000 euros

Considérant l'intérêt local et que cette action est de nature à accompagner positivement les commerçants et artisans dans le cadre de l'arrivée de la future ligne D du tramway

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention de partenariat entre la commune et la CCI de Bordeaux,

Article 2 : Dit que cet avenant est sans incidence financière.

Fait et délibéré le 19 Mars 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013